



SEAFOOD

Il reste un sujet important, et non des moindres, celui de la société SEAFOOD.

Là encore, grâce à SPM Première, qui devient, il faut bien l'avouer, la seule source d'information pour les conseillers territoriaux que nous sommes, voire aussi pour les actionnaires de la SEM Pêche... C'est donc suite à une de vos déclarations sur SPM Première que nous avons appris que vous auriez, pour la deuxième fois, informé le Procureur de la République de malversations constatées sur l'utilisation de fonds publics par la Société SEAFOOD. Vous auriez remis comme élément de preuve un rapport, le « rapport BOSSÉ ».

Monsieur le Président, par respect pour les salariés de SEAFOOD que nous avons rencontrés et qui se posent beaucoup de questions, pour les conseillers territoriaux que nous sommes tous et pour l'ensemble des contribuables de l'Archipel, nous souhaitons vous poser une série de questions à laquelle, cette fois-ci, nous espérons que vous aurez la franchise de répondre sans faux-fuyant :

Je vous propose d'ailleurs, M. le Président, si vous en êtes d'accord, d'exposer rapidement mes 7 points et que vous répondiez aux questions posées, dans un deuxième temps, quitte à les préciser.

✓ La première concerne l'utilisation de la subvention d'investissement versée par l'Etat en 2009 au Conseil Territorial d'un montant de 1 760 000 euros.

La SEM Pêche a été créée par vous pour porter les investissements du Pôle Saint-Pierre. C'est sa mission unique, vous en êtes tous d'accord. L'objectif étant, que l'ensemble des investissements reste propriété du territoire.

Donc, s'agissant des investissements en question, la SEM Pêche aurait dû réaliser elle-même les investissements correspondant à l'objectif de cette subvention, soit la mise aux normes de l'ex-usine Interpêche.

800 000 euros devaient servir à la rénovation du bâtiment, notamment la conversion du système de congélation à l'ammoniac au système à base de fréon, et 960 000 euros pour l'acquisition de nouveaux équipements.

Or, vous avez fait le choix - et il est difficilement compréhensible, en tant que Président de la SEM Pêche - de verser directement les 1 760 000 euros à SEAFOOD. Et c'est là, de notre point de vue, votre première erreur ! Car dans ce cas, les investissements prévus avec ces 1 760 000 euros reviennent à SEAFOOD et non pas à la SEM.

Aviez-vous mandat pour le faire et aviez-vous anticipé la perte pour le territoire d'une partie de ces investissements ?

✓ Vous semblez découvrir aujourd'hui que cette subvention n'a pas été utilisée en totalité pour les investissements prévus dans votre délibération du 17 septembre 2009 ! Mais, Monsieur le Président, cela fait près de deux ans que nous avons tiré la sonnette d'alarme pour vous avertir que les subventions sont détournées de leur objet initial, et que l'entreprise les utilisait pour son fonctionnement. Il suffit de reprendre nos déclarations faites au sein de cette Assemblée ! La seule réponse que vous avez apportée à nos mises en garde répétées, c'est le dépôt d'une plainte pour diffamation !

De plus, Monsieur le Président, à qui allez-vous faire croire, étant donné vos sources d'information dans l'entreprise, que vous ignoriez que les machines n'étaient que « virtuelles » ? Vous avez dans votre propre équipe, assis aujourd'hui autour de cette table, 2 employés de SEAFOOD dont 1 directeur !

D'ailleurs, si deux machines de cette importance étaient entrées sur le territoire, nul doute que SPM Première nous aurait fait une émission spéciale sur cette arrivée. « L'activité » de SEAFOOD a été ces derniers mois largement médiatisée. Pas une visite de client potentiel étranger, pas un débarquement d'une queue de poisson à l'usine ne s'est fait, sans qu'un reportage sur le sujet ne soit diffusé le soir même en télé !

(« couilles » de breton, bulots, visites de japonais, d'inoues, d'espagnols, de portugais...)

Et puis, Monsieur le Président, aucun matériel de cette valeur n'entre sur le territoire sans laisser de traces douanières... il était donc très simple pour vous de le vérifier !

Alors vous, le « Grand comptable », le « Bon gestionnaire », comment avez-vous pu vous faire « blouser » de cette manière ?

✓ Il semble, Monsieur le Président, que toute cette opération « opaque » soit expliquée et analysée dans ce fameux rapport « BOSSÉ », rapport que 3 personnes seulement détiendraient à ce jour.

Deux questions sur ce rapport :

- Qui a commandé cet audit ?
- Pourquoi vous êtes vous précipité la semaine dernière en télé pour nous faire des annonces sur ce rapport, alors que vous l'avez en mains depuis de nombreuses semaines, et sans en avoir informé au préalable les autres actionnaires de la SEM Pêche ?

Enfin, comme le Conseil Territorial est l'actionnaire majoritaire de la SEM Pêche (dont il est, au passage, l'unique financeur, même si certains crédits à l'origine viennent de l'Etat), nous sommes en droit, Monsieur le Président, et vous en avez le devoir, de nous donner copie de cet audit, ou, a minima, de nous permettre de le consulter.

✓ Autre versement de fonds publics pour lequel nous vous demandons la transparence : en juillet 2010, par délibération n° 216-10, vous avez attribué une subvention de 635 000 euros à SEAFOOD.

Quelle a été l'utilisation réelle de cette nouvelle subvention ?
Devons-nous craindre, là aussi, de mauvaises surprises ?
Vous vous étiez pourtant engagé à nous fournir un rapport, qu'en est-il?

✓ Monsieur le Président, vous avez informé dernièrement le Procureur de la République d'éventuelles malversations dans le dossier SEAFOOD. Mais au vu des faits constatés, pourquoi n'avez-vous pas « carrément » déposé plainte ?

Pour nous, non seulement le Président de la SEM Pêche devrait déposer plainte, mais le Président de la Collectivité devrait en faire autant, au nom de la défense des intérêts des contribuables locaux !
Comptez-vous le faire ?

D'autant que dans un dernier débat, ici même, vous m'avez affirmé que jamais vous n'hésiteriez à porter plainte quand les intérêts de la Collectivité sont en jeu. Mais effectivement là, il n'était pas question de SEAFOOD.

✓ Autre sujet de discorde entre nous qui mérite, aujourd'hui, des explications claires et précises... je veux parler du rachat par la Collectivité des parts sociales que détenait SEAFOOD dans la SEM Pêche.

Pour faire bref, le 17 septembre 2009 vous avez fait voter une délibération prévoyant le rachat de 32% des actions que détenait SEAFOOD dans la SEM Pêche pour la « modique » somme de 1 865 000 euros, alors que la veille, soit le 16 septembre 2009, SEAFOOD avait acheté ces 32 % d'actions pour 11 840 euros !
Soit, en une seule nuit, une confortable « culbute » particulièrement « juteuse » pour les actionnaires canadiens de près de 2 Millions d'euros !

Vous justifiez cette « flambée » du prix des actions de la SEM Pêche par le fait que les actifs d'Interpêche - amenés, rappelons-le, pour un euro symbolique au capital de la SEM par les partenaires canadiens - vaudraient en fait bien plus. Et pour donner 1 865 000 euros à SEAFOOD pour 32% des actions, il vous a fallu évaluer ce même bien globalement à 5,8 millions d'euros.

En effet, Monsieur le Président, si dans un premier temps, le rapport du Commissaire aux apports, que l'on peut consulter dans le dossier déposé au Greffe du Tribunal de St-Pierre, a évalué la valeur de ce bien à 2 317 309 euros (ce qui déjà à l'époque nous paraissait aberrant), nous ne comprenons pas par quel biais vous avez pu réévaluer ce même bien à 5,8 millions d'euros ! Soit, deux fois plus que ce qu'avait estimé le Commissaire aux apports ! Ce n'est quand même pas une paille !
D'autant que d'après les infos non-officielles qui circulent ces derniers jours, il semblerait que l'expert BOSSÉ, dans son fameux rapport, aurait donné une estimation de ces mêmes actifs à 600 000 euros !

Dans tous les cas, on peut, sans se tromper, affirmer que le Conseil territorial a « surpayé » les actions détenues par SEAFOOD au sein de la SEM Pêche, tout cela sur le dos des St-Pierrais et Miquelonnais, par le biais d'un emprunt.
Ici aussi, Monsieur le Président, toutes ces estimations et opérations financières posent questions, et méritent que vous nous donniez enfin de sérieuses explications !

✓ Pour conclure, Monsieur le Président, puisque tout ce que nous avons pu dire ici depuis deux ans se révèle exact, ne serait-il pas temps pour vous, de retirer votre plainte pour diffamation à l'encontre de Cap sur l'avenir ?

Ajouter à tout ce gaspillage de fonds publics, à ce fiasco financier, des dépenses inutiles en honoraires d'avocats – bien entendu, aux frais de la Collectivité et donc des contribuables - n'a plus aucun sens !

Ne rajoutez pas le ridicule à l'incompétence !

Annick Girardin
Cap sur l'avenir
Conseiller Territorial